



DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2022

Rapport de présentation

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
MAÎTRISER NOS MOYENS
DIRECTION DES FINANCES
RAPPORT DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2022
Budgets Principal et Annexes

I) LE BUDGET PRINCIPAL	3
I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM)	3
I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
I-2-1) Les recettes de fonctionnement	3
I-2-2) Les dépenses de fonctionnement	5
I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
I-3-1) Les recettes d'investissement	7
I-3-2) Les dépenses d'investissement	8
II) LES BUDGETS ANNEXES	9

I) LE BUDGET PRINCIPAL

I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM)

La structure de la décision modificative n°1 peut être présentée ainsi :

En Millions d'Euros				
Hors gestion active de la dette	BP 2022	BS	DM	Budget Total
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1303,3	74,2	7,6	1385,1
<i>dont recettes nouvelles</i>	1303,3	8,9	7,6	1319,8
<i>dont excédent reporté</i>		65,3		65,3
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1098,3	71,2	7,6	1177,1
Epargne brute (C = A - B)	205	3	0	208
Dépenses réelles d'investissement (D)	435,2	109,2	-8,6	535,8
<i>dont dépenses d'équipement</i>	273,3	11,6	-9,2	275,7
<i>dont déficit reporté</i>		97,6		97,6
<i>dont remboursement en capital de la dette</i>	161,9		0,6	162,5
Recettes réelles d'investissement (E)	113,2	106,2	-0,02	219,4
<i>dont recettes nouvelles</i>	113,2	0,4	-0,02	113,6
<i>dont affectation du résultat</i>		105,8		105,8
Besoin de financement (F = D-E)	322	3	-8,6	316,4
Besoin d'emprunt (G = F-C)	117	0	-8,6	108,4

I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I-2-1) Les recettes de fonctionnement

La décision modificative n°1 en matière de recettes de fonctionnement s'élève à 7,612 M€.

RECETTES FONCTIONNEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Autres impôts et taxes	11,700
Subventions reçues	1,165
Autres produits de gestion courante, produits exceptionnels et financiers	0,307
Produits des services	-5,560
Sous-total	7,612
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
	0,000
TOTAL DES RECETTES	7,612

► Des ajustements de recettes à la hausse

- Les recettes fiscales

Les autres impôts et taxes :

Les taxes additionnelles aux droits de mutation, avec une prévision de 45 M€ au budget primitif 2022, sont revues à la hausse de + 11,62 M€, conséquence d'un marché immobilier extrêmement dynamique. Les prélèvements sur les produits des jeux paris hippiques, avec une prévision de 0,250 M€ au budget, sont réajustés de + 0,08 M€ au regard du versement de l'État.

► De nouvelles recettes

- Les subventions

Ce poste prévoit le versement d'une régularisation de 2021 de 1,156 M€ au titre de l'aide exceptionnelle de la CNAF pour le fonctionnement des crèches, pendant la crise sanitaire.

- Les autres produits de gestion courante, produits exceptionnels et financiers

Les produits financiers progressent de 0,044 M€, provenant essentiellement du versement d'intérêts de parts sociales de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse que la commune détient auprès de trois Sociétés Locales d'Épargne.

Les produits exceptionnels regroupent des produits divers comme :

- les annulations de mandats, soit + 0,135 M€,
- les astreintes administratives d'urbanisme, soit + 0,068 M€, concernant des travaux d'office non réalisés sur des immeubles vétustes ou en péril,
- le remboursement effectué par le prestataire des titres-restaurant non utilisés, soit + 0,033 M€,
- des recouvrements après admissions en non-valeur, soit + 0,027 M€.

► Des ajustements de recettes à la baisse

- Les produits de services

- **Les droits d'entrée des piscines :**

L'estimation inscrite au budget primitif 2022 (0,347 M€) est réajustée de - 0,060 M€, conséquence de la gratuité instaurée dans les piscines de mi-juillet à fin août, mesure prise dans le cadre de la politique de lutte contre les effets de la canicule et en faveur du pouvoir d'achat ;

- **La redevance de stationnement (horodateurs) et le Forfait Post-Stationnement :**

L'estimation inscrite au budget primitif 2022 (21,4 M€) est revue à la baisse soit - 5,5 M€, au regard des réalisations à ce jour (dont - 2,5 M€ pour les horodateurs, - 3 M€ pour les FPS). Dans le cadre des compétences actuelles, la Ville de Marseille n'est que partiellement bénéficiaire de ces recettes, la voirie étant métropolitaine.

I-2-2) Les dépenses de fonctionnement

La décision modificative n°1 en matière de dépenses de fonctionnement s'élève à 7,612 M€.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Crédits d'activité (charges générales, courantes et exceptionnelles, atténuations de produits)	-3,469	1,912	-1,557
Subventions	0,179	1,855	2,034
Frais de personnel et indemnités des élus	3,290	3,545	6,835
Frais financiers		0,300	0,300
Sous-total	0,000	7,612	7,612
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Virement à la section d'investissement	0,000	0,000	0,000
TOTAL DES DÉPENSES			7,612

► Les dépenses supplémentaires

- Les crédits d'activité

Les principales hausses sont décrites ci-dessous :

- L'inscription pour les prestations périscolaires est augmentée de 0,736 M€, pour assumer intégralement les mois de novembre et décembre, du fait de nouvelles ouvertures d'accueils et de deux nouveaux lots des groupes scolaires (Antoine Ruffi et Vallon Regny). Avec ce complément, le budget total de ce poste (hors reports) sera porté à 13 M€ pour cet exercice,
- Les intérêts moratoires, soit + 0,660 M€, pour permettre la couverture des frais attendus sur cet exercice,
- Les créances admises en non-valeur et créances éteintes, soit + 0,673 M€, pour permettre les écritures afférentes à la délibération du 30 septembre dernier, soit un budget cumulé de 0,893 M€.

- Les subventions

Elles se répartissent dans les catégories présentées ci-dessous, et prennent leur place dans une politique volontariste de soutien au pouvoir d'achat pour les familles Marseillaises précaires dans le domaine de la solidarité, de la restauration scolaire, et des loisirs.

Une action de solidarité concrétisée par une subvention exceptionnelle de 1 M€ en faveur du CCAS, au titre d'une mesure de soutien du pouvoir d'achat des familles marseillaises précaires.

Un complément de subvention pour les compensations tarifaires sociales de la délégation de service public de la restauration scolaire :

- L'ajustement des compensations tarifaires sociales, soit + 0,360 M€, résulte de la majoration du montant mensuel sur cette fin d'exercice, au vu des derniers éléments de calcul de l'acompte prévisionnel à verser par

la Ville pour l'année scolaire 2022-2023 (prise en compte du taux de fréquentation et intégration de la revalorisation annuelle du prix unitaire des repas).

Les subventions aux associations du secteur jeunesse :

- Un supplément de 0,461 M€ est pris en compte pour ces subventions, dont 0,100 M€ pour le support des acteurs associatifs du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et 0,361 M€ pour le dispositif « vacances pour tous ». Pour les vacances d'automne, il est prévu de financer 850 départs, sachant que le budget déjà inscrit (550 k€) a déjà permis de financer 1 503 départs l'été dernier.

Enfin, un complément de subvention pour le Comité d'Action Sociale des personnels de la Ville de Marseille :

- Un versement complémentaire de 0,033 M€ est prévu ; il est financé par le remboursement des titres-restaurant non utilisés (cf. partie recettes).

- **Les frais de personnel et indemnités des élus**

S'agissant des frais de personnel, l'évolution est liée aux besoins suivants :

- Ajustement des indemnités versées aux instituteurs pour les études surveillées, soit + 1,122 M€,
- Coût du dégel du point d'indice (+ 3,5 % au 1^{er} juillet 2022) pour le personnel du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille (personnels militaires et contractuels) valorisé à 0,892 M€,

L'évolution du point d'indice pour le personnel municipal permanent (valorisée à 8,5 M€) est financée par des redéploiements de crédits :

- Des transferts de crédits inter-chapitres de 3,2 M€ à partir de crédits disponibles sur le chapitre des charges à caractère général,
- Des virements de crédits internes au chapitre frais de personnel pour 2,2 M€, notamment à partir du poste des titres-restaurant dont la prévision de dépenses est revue à la baisse,
- Pour le solde, 3,1 M€, par des crédits disponibles sur la masse salariale.

Pour les indemnités des élus, la progression est de 0,551 M€ :

- La réévaluation du point d'indice des fonctionnaires impacte les indemnités du fait de leur indexation (+ 0,200 M€), ainsi que les cotisations sociales qui font de surcroît l'objet d'un réajustement (+ 0,351 M€).

- **Les frais financiers**

- Un montant de 0,300 M€ est prévu pour compléter ce poste ; le budget total inscrit s'établira à 30,142 M€. Il s'agit d'une révision pour certains emprunts du fait de l'augmentation des taux d'intérêt (prêts indexés sur le livret A et ensemble des taux variables), non anticipée à un tel niveau au moment du BP 2022.

► Les transferts de crédits entre chapitres

• Les subventions

Un redéploiement est opéré à partir des crédits d'activité (charges à caractère général en particulier) :

- Un montant de 0,335 M€ inscrit initialement au BP 2022 sur des lignes de prestations, pour les dispositifs des cités éducatives, finalement mis en œuvre par des partenaires associatifs, dont 0,152 M€ destinés aux actions dans le secteur de la culture et 0,075 M€ dans le secteur des sports, le solde relevant d'actions de l'éducation et de la petite enfance,

- Un complément de 0,200 M€ pour les subventions culturelles en faveur des publics prioritaires pour l'accès à l'éducation et à la pratique artistique et le soutien à la création.

- Par ailleurs, des mouvements de crédits en débit, vers les crédits d'activité, sont inscrits à hauteur de 0,356 M€, du fait d'annulations de subventions.

I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I-3-1) Les recettes d'investissement

La décision modificative n°1 en matière de recettes d'investissement s'élève à -8,560 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Immobilisations – reversement	-0,020
Emprunts	-8,540
Sous-total	-8,560
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
Virement de la section de fonctionnement	0,000
TOTAL DES RECETTES	-8,560

► Les ajustements de recettes

- Les reversements sur avance pour commande d'immobilisation sont diminués de 0,020 M€ pour tenir compte des écritures concernant le quitus du mandat d'aménagement de la salle du SILO,
- Le volume des emprunts est réduit significativement pour tenir compte d'un besoin de financement moindre.

I-3-2) Les dépenses d'investissement

La décision modificative n°1 en matière de dépenses d'investissement s'élève à -8,560 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Immobilisations	-0,050	-6,701	-6,751
Travaux pour compte de tiers	0,000	-1,976	-1,976
Subventions d'équipement versées	0,050	-0,476	-0,426
Sous-total dépenses programmées	0,000	-9,153	-9,153
Reversements sur subventions		0,025	0,025
Remboursement de la dette en capital		0,568	0,568
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
	0,000	0,000	0,000
TOTAL DES DÉPENSES			-8,560

► La réduction des dépenses

Les ajustements concernent des crédits non utilisés pour diverses opérations à hauteur de 9,153 M€. Cette baisse est atténuée par la progression des frais de remboursement du capital de la dette à hauteur de 0,568 M€.

• Les immobilisations

Des opérations sont diminuées de 6,7 M€ du fait de la révision des phasages, de réalisations à un coût moindre par rapport au prévisionnel ou encore en raison de projets différés,

- Un volume de crédits de 2,7 M€ concerne des opérations d'aménagement nécessitant un nouveau phasage pour des raisons techniques (avenant ou finalisation à venir, maîtrise d'ouvrage extérieure présentant un retard d'exécution...); une autre partie, soit 1,7 M€, relève d'opérations dont la thématique est celle de l'environnement et la nature, dont l'instruction nécessite un délai supplémentaire,
- 2 M€ concernent le réajustement des crédits pour des travaux réalisés sur des équipements publics à un coût moindre que le budget voté,
- 0,3 M€ proviennent du réajustement d'une opération de l'éclairage public.

• Les travaux pour compte de tiers

La diminution de 1,976 M€ concerne, d'une part, les travaux d'office sur les copropriétés dégradées (chantiers et procédures de gestion complexes nécessitant un nouveau phasage) pour 1,2 M€ et, d'autre part, les anciennes opérations sectorisées de l'éclairage public (convention avec la Métropole) pour 0,776 M€.

• Les subventions d'équipement versées

La baisse de 0,476 M€ concerne des subventions prévues pour des opérations d'aménagement de voies publiques, mais qui n'ont pu être votées sur cet exercice.

- Le remboursement de la dette en capital

Un complément de 0,568 M€ est inscrit pour ce poste. L'augmentation est due à la structure de certains prêts anciens contractualisés avec la CDC/Banque des Territoires (amortissement progressif avec indice de révision et taux de progressivité).

II) Les Budgets Annexes

Les inscriptions de crédits sur les budgets annexes relèvent, d'une part, de transferts de crédits et, d'autre part, de la prise en compte de créances irrécouvrables financées par ajustement des recettes, sur la section de fonctionnement des différents budgets concernés.

- Les transferts de crédits

Ils concernent :

- Le budget des Espaces Événementiels avec un mouvement de 0,013 M€ des charges générales vers les charges exceptionnelles pour financer des remboursements de tiers concernant des événements annulés,

- Le budget Opéra-Odéon pour un ajustement des frais de personnels non permanents à partir des crédits d'activité à hauteur de 0,290 M€ en dépenses, et le changement d'imputation de la subvention du budget principal en recettes (des produits exceptionnels vers les participations).

Sur ces budgets, le volume global des crédits est inchangé ; il n'y a donc pas d'évolution du budget voté au-delà de la répartition des crédits par chapitre.

- Les créances irrécouvrables

Elles concernent :

- Le budget des Pompes Funèbres pour des admissions en non-valeur d'un montant de 0,082 M€ sur les charges courantes et financées par une reprise sur dépréciation des actifs circulants en recettes,

- Le budget du Pôle Média de la Belle-de-Mai pour des créances éteintes à hauteur de 0,139 M€ contrebalancées par l'ajustement des recettes de loyers du pôle pour un montant équivalent.